

# Communauté française : une ardoise de 40 millions

Une page se tourne. Douleur pour les finances déjà fragiles de la Communauté française. Une ardoise de 40 millions à acquitter à l'ONSS n'est plus contestable. « Pas rien », grince le ministre du Budget de la CF André Flahaut (PS) qui a « intégré la mauvaise surprise ». Ainsi prend fin un bras de fer aussi vieux que la communautarisation de l'enseignement décrétée en 1989. Depuis, la Communauté française et le fédéral se querellaient sur la prise en charge de cotisations sociales. L'œuf s'est pelé devant les tribunaux à tous les degrés. Et depuis ce printemps, la sentence est irrévocable : déboutée en cassation, la Communauté doit passer à la caisse. Soit 40 899 261,09 euros, selon la note livrée par Maggie De Block (Open VLD), ministre des Affaires sociales. Dont 20 596 363 euros en intérêts de retard liés à la longueur de la procédure judiciaire. Le prix de l'entêtement. **P. HX**